

Objectifs d'investissements climatiques et d'impact pour 2030

Feuille de route stratégique de Co-operators



Notre raison d'être :

Sécurité financière pour les Canadiennes et Canadiens et nos collectivités

À la lumière de l'augmentation des risques et des impacts climatiques, la crise climatique se présente comme une menace directe pour notre raison d'être, soit d'assurer la sécurité financière de nos membres, de notre clientèle et des collectivités à l'échelle du pays.

Notre vision est d'être un levier pour une société résiliente et durable.

Nous soutenons la transition vers une économie carboneutre et avons fixé des cibles zéro émissions nettes pour nos activités d'ici 2040 et nos investissements d'ici 2050.

Afin d'obtenir un portefeuille net zéro d'ici 2050 et de réaliser nos objectifs transitoires d'investissements climatiques et d'impact pour 2030, nous avons élaboré une feuille de route stratégique qui témoigne de notre volonté d'aligner notre portefeuille de placements aussi étroitement que possible sur notre raison d'être et notre vision, ainsi que sur les cadres internationalement reconnus en matière d'impact et de transition climatique.



Objectifs d'investissements climatiques et d'impact du portefeuille de Co-operators

Objectif 1 - Impact et transition climatique : Placer 60 % des actifs sous gestion dans des investissements d'impact ou de transition climatique d'ici la fin de 2030. L'objectif transitoire est d'atteindre 50 % d'ici à la fin de 2026.

Objectif 2 - Solutions climatiques : Augmenter les investissements alloués aux solutions climatiques à 3 milliards de dollars américains d'ici la fin de 2030, avec une année de référence 2024 de 2 milliards de dollars américains. Cela comprend une stratégie pilote d'investissement dans la résilience et l'adaptation aux changements climatiques en collaboration avec Addenda Capital dans le cadre du Laboratoire d'accélération de la résilience*.

Objectif 3 - Intensité des émissions de GES : Réduire de 40 % l'intensité des émissions financées (t éq. CO₂ par million de dollars investis) des portefeuilles d'actions et d'obligations de sociétés cotées en bourse d'ici 2030 (fin de 2029**) par rapport à la fin de 2020.

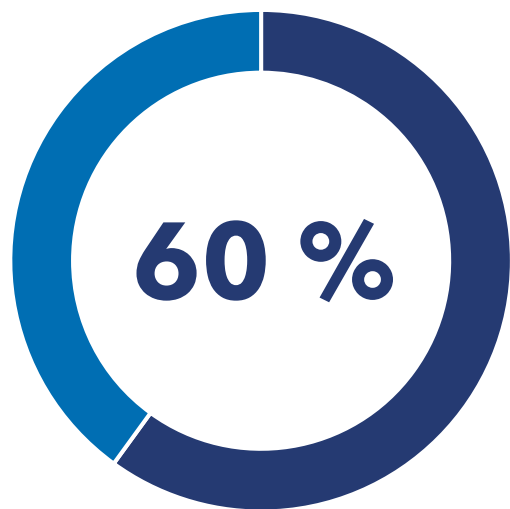
* Pour en savoir plus sur le Laboratoire d'accélération de la résilience de Co-operators, voir le cooperators.ca/resilience.

** L'objectif de fin d'année 2029 s'aligne sur le calendrier de la NZAOA et sur les pratiques exemplaires de décarbonisation du portefeuille, et l'objectif de fin d'année 2030 s'aligne sur le calendrier de Co-operators concernant les objectifs actuels d'investissement d'impact et de transition climatique.

Objectif 1: Impact et transition climatique



Objectif 1: Impact et transition climatique



Objectif 2030

des actifs sous gestion
placés dans des
investissements d'impact
ou de transition climatique.

Objectif transitoire

50 % d'ici la fin 2026

Transition climatique : Le virage systémique de systèmes économiques et sociaux à fortes émissions de carbone à des systèmes à faibles émissions de carbone.

Co-operators cherche à transformer son portefeuille de placements pour en accroître de plus en plus la proportion d'actifs (entreprises, projets, etc.) qui se positionnent activement pour prospérer et rester résilients pendant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.



Cadre de maturité pour la transition climatique

Nous avons établi des critères auxquels une entreprise doit satisfaire pour être considérée comme un investissement de transition climatique. Ces critères sont fondés sur des cadres de pratiques exemplaires reconnus à l'échelle mondiale. À compter de 2026, les entreprises devront atteindre un seuil minimal de maturité de niveau 2.

Niveau 1 - Conscience : L'entreprise a déployé des efforts limités pour rendre compte de sa gouvernance climatique et de ses émissions.

Niveau 2 - Engagement : L'entreprise a reconnu les changements climatiques comme présentant un risque ou une occasion commerciale et a déployé certains efforts pour développer ses capacités. Elle s'est fixé des objectifs climatiques et a commencé à rendre compte de ses engagements.

Niveau 3 - En voie de l'alignement : L'entreprise a amélioré ses pratiques opérationnelles, formalisé sa gouvernance et sa surveillance des changements climatiques, fixé des objectifs quantitatifs de réduction des émissions et fourni des renseignements complets sur ses pratiques de gestion du carbone.

Niveau 4 - Alignement : L'entreprise a mis en œuvre un plan de décarbonisation rigoureux comprenant l'alignement stratégique de ses pratiques commerciales et de ses décisions financières sur une trajectoire crédible de carboneutralité, et elle a démontré des réductions d'émissions.

Atteinte du net zéro : L'entreprise a mis en œuvre les mesures susmentionnées et a atteint le zéro émissions nettes, et l'on s'attend à ce que cette cible soit maintenue.

Intendance climatique

Les objectifs climatiques de notre portefeuille ne peuvent être atteints si les politiques, les normes et les pratiques ne changent pas dans l'économie réelle. Nous faisons la promotion de politiques publiques, directement et en collaboration avec d'autres parties prenantes, afin de faire progresser à l'échelle du marché les actions de lutte contre les changements climatiques, la transparence et les déclarations.

Les interventions stratégiques de Co-operators et d'Addenda Capital auprès des entités émettrices visent à améliorer continuellement les déclarations et la performance par rapport à nos critères de maturité pour la transition climatique.

Nous ciblons en priorité les entreprises qui prennent du retard et qui n'ont pas démontré qu'elles progressaient vers des niveaux plus élevés de maturité relativement à la transition climatique. Nous faisons également appel à des entreprises qui sont des cheffes de file de la transition climatique afin de tirer les leçons de leurs pratiques exemplaires et d'encourager d'autres entreprises à suivre leur exemple.



Les trois piliers de l'intendance climatique

1. Au niveau des systèmes : promotion de politiques et de normes

Exemples de priorités : Normes relatives aux risques climatiques pour les institutions financières fédérales; taxonomie canadienne; politique de tarification du carbone industriel en tant que principal levier de la transition.

2. Au niveau de la sécurité : engagement

Exemples de priorités : Plans de transition et de résilience climatiques; réduction des gaz à effet de serre; politiques et lobbying.

3. Vote par procuration

Exemples de priorités : Surveillance des questions liées au climat par le conseil d'administration; plans de transition alignés sur les voies scientifiques.

De plus amples renseignements sur les priorités d'intendance et d'engagement climatiques sont accessibles aux adresses suivantes :
<https://addendacapital.com/Portals/0/politique-intendance-addenda-2024.pdf>
et https://addendacapital.com/Portals/0/2024-12-02%20addenda-capital-politique-vote-procuration_2024.pdf

Secteurs difficiles à décarboner

Une partie de notre approche vers la transition consiste à éliminer progressivement le charbon thermique sans mesures d'atténuation à l'échelle de notre portefeuille de placements d'ici 2030.

En 2023, Co-operators a adopté une position sur les placements dans le charbon thermique, qui reconnaît la contribution du charbon thermique aux changements climatiques et ses effets néfastes sur la santé*. À compter du 1^{er} janvier 2030 pour les pays industrialisés (selon la définition de l'OCDE), et du 1^{er} janvier 2040 à l'échelle mondiale, Co-operators ne détiendra plus de titres exposés au charbon thermique qui dépassent les seuils de sa politique d'exclusion du charbon thermique.

Les « mesures d'atténuation » désignent la combustion du charbon avec le captage et le stockage permanent d'une partie des gaz à effet de serre libérés. L'expression « sans mesures d'atténuation » fait référence à la combustion du charbon lorsque les émissions de gaz à effet de serre sont directement rejetées dans l'atmosphère. Il n'y a aucune restriction aux placements dans le charbon métallurgique qui est utilisé dans la production d'acier ou de ciment.

* La position de l'Alliance des propriétaires d'actifs net-zéro (NZAOA) peut être consultée à l'adresse suivante (en anglais seulement) : <https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2020/11/Net-Zero-Asset-Owner-Alliance-Thermal-Coal-Position.pdf>



Seuils de la politique d'exclusion du charbon thermique de Co-operators

Au 31 décembre 2024, les placements de Co-operators exposés à des centrales thermiques au charbon sans mesures d'atténuation représentaient moins de 0,5 % de l'ensemble du portefeuille de placements de Co-operators. Nous avons les **seuils d'exclusion** suivants pour le charbon thermique :

A) Revenus : Plus de 10 % des revenus proviennent d'activités d'extraction ou de développement du charbon thermique sans mesures d'atténuation, ou de production d'électricité à base de charbon thermique sans mesures d'atténuation.

B) Réserves : Réserves de charbon thermique sans mesures d'atténuation égales ou supérieures à 100 millions de tonnes métriques.

C) Capacité de production : Capacité installée de production d'électricité à base de charbon sans mesures d'atténuation égale ou supérieure à 10 000 MW.

Cadre d'impact

Thème d'impact	Domaines d'impact
Changements climatiques	- Énergie renouvelable - Énergie à faibles émissions de gaz à effet de serre - Transport propre - Efficacité énergétique - Adaptation et résilience
Développement communautaire	- Caisses d'épargne et de crédit et coopératives - Financement du développement - Logement abordable - Perspectives économiques autochtones
Éducation	- Enseignement supérieur - Commissions scolaires
Santé et mieux-être	- Hôpitaux - Logement et services sociaux à but non lucratif pour les personnes âgées
Nature et biodiversité	- Eau douce, océans - Alimentation durable, sols - Forêts



Fondé sur des pratiques exemplaires mondiales

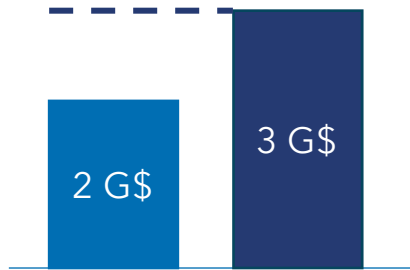
Notre objectif de 60 % d'investissements d'impact et de transition climatique repose sur un cadre d'impact fondé sur les pratiques exemplaires mondiales qui établissent des définitions, des principes, des cadres et des certifications en la matière, notamment :

- Réseau mondial d'investissement d'impact
- Principes applicables aux obligations vertes de l'Association internationale des marchés de capitaux
- Taxonomie de la Climate Bonds Initiative
- Lignes directrices de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en matière de logement abordable
- Certifications LEED, BOMA BEST

An aerial photograph showing a large fire burning through a dense forest. A bright orange and yellow line of fire snakes across the landscape, with thick white and grey smoke billowing upwards from the burning area. The surrounding forest is mostly green, but some trees appear charred or dead. The text 'Objectif 2: Solutions climatiques' is overlaid in white on the left side of the image.

Objectif 2: Solutions climatiques

Objectif 2: Solutions climatiques



Objectif 2030

Augmenter les investissements alloués aux solutions climatiques à 3 milliards de dollars américains d'ici la fin 2030, par rapport à 2 milliards de dollars américains pour l'année de référence 2024.

Solutions climatiques : Investissements dans des activités économiques qui sont de nature à contribuer à l'atténuation des changements climatiques (incluant la transition climatique) ou à l'adaptation aux changements climatiques, conformément aux taxonomies existantes du développement durable liées au climat et à d'autres cadres généralement reconnus liés au climat.



Comment nous trouvons et validons les solutions climatiques

Les investissements dans les solutions climatiques peuvent être réalisés par le biais de plusieurs canaux et de la plupart des catégories d'actifs :

- **Revenus verts** (peut également comprendre la part de revenus verts générés par des placements dans des entreprises dont les activités ou les produits contribuent à des solutions climatiques conformément aux taxonomies vertes des autorités ou à d'autres cadres reconnus)
- **Actifs verts** (actifs verts conformes aux lignes directrices en place des organismes internationaux reconnus, comme les Principes applicables aux obligations vertes de l'Association internationale des marchés de capitaux, la Climate Bonds Initiative, etc.)

Nous trouvons et validons les solutions climatiques par le biais de notre cadre d'investissement d'impact. Les investissements qui s'inscrivent dans le thème des changements climatiques – plus particulièrement dans les domaines de l'énergie renouvelable, du transport propre et de l'efficacité énergétique – sont considérés comme des solutions climatiques.

Nous pouvons allouer des capitaux à ces placements dans diverses catégories d'actifs, notamment les titres à revenu fixe de sociétés, les obligations supranationales et souveraines, la dette sous-souveraine et municipale, les actions cotées, les hypothèques commerciales et les placements alternatifs ou privés.

Le Laboratoire d'accélération de la résilience

Le Laboratoire d'accélération de la résilience, mis en place par Co-operators de concert avec Addenda Capital, a pour mandat de démontrer la viabilité des capitaux privés comme solution au besoin criant de financement pour la résilience climatique au Canada.

Cette initiative cherche à créer une réserve de financement pour des projets de résilience et d'adaptation des collectivités et des régions de partout au Canada, via une approche mobilisant l'ensemble de la société par des partenariats multidisciplinaires innovants.

À mesure que des projets pilotes de résilience climatique seront mis en place et commenceront à se déployer, ils seront inclus dans le suivi des performances des solutions climatiques.

Pour plus de renseignements sur l'équipe du Laboratoire d'accélération de la résilience et sur les recherches récentes, consultez le site cooperators.ca/resilience



Plans stratégiques à venir jusqu'en 2030

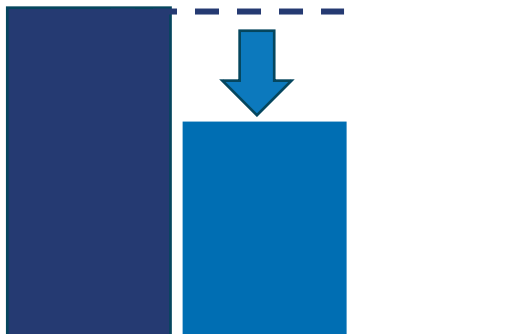
Alors que les normes, définitions et taxonomies mondiales relatives aux solutions climatiques poursuivent leur évolution et que de nouvelles technologies et innovations apparaissent pour soutenir l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, Co-operators reconnaît que son approche doit rester souple. Notre méthode de définition des solutions climatiques et d'investissement dans ces solutions continuera d'évoluer à l'échelle des catégories d'actifs en fonction des développements.

À court terme, l'accent sera mis sur l'étude et l'utilisation de la nouvelle taxonomie de résilience de la Climate Bonds Initiative et sur l'évolution de nos méthodes pour accroître les placements en actions.

Objectif 3: Intensité des émissions de GES



Objectif 3: Intensité des émissions de GES



Objectif 2030

Réduire de 40 % l'intensité des émissions financées (t éq. CO₂ par million de dollars investis) des portefeuilles d'actions et d'obligations de sociétés cotées en bourse d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2020.

Objectif zéro émissions nettes d'ici 2050

En définitive, Co-operators vise à ce que l'ensemble de son portefeuille de placements soit net zéro d'ici 2050. Addenda Capital suivra, contrôlera et rendra compte des émissions de carbone des investissements de Co-operators et s'efforcera de gérer les risques et les occasions climatiques dans le cadre de son portefeuille de placements.



Calculer l'empreinte carbone de nos investissements

Nous utilisons la méthode de la norme internationale de comptabilisation et de déclaration des émissions de GES pour le secteur financier du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour calculer les émissions financées des portefeuilles de placements. L'empreinte carbone de nos investissements représente les GES émis par les sociétés représentées dans nos portefeuilles d'actions et d'obligations de sociétés cotées en bourse et (à terme) de dette souveraine, qui sont calculées en t éq. CO₂ (tonnes d'équivalent dioxyde de carbone). Les émissions des portées 1 (émissions de GES directes) et 2 (émissions de GES indirectes provenant de l'électricité, de la vapeur, du chauffage et de climatisation) sont toutes deux comprises dans la portée des calculs.

Plans stratégiques à venir jusqu'en 2030

À mesure de l'évolution de la qualité des données et des méthodes, nous ferons progresser l'analyse et la déclaration des émissions de carbone. Bien que nous ne fassions pas actuellement de rapport sur les émissions de portée 3 de nos investissements, nous encourageons très activement les entreprises à faire rapport sur leurs émissions importantes de portée 3. Les pratiques de déclaration sont plus mûres chez les entités européennes et sont encore balbutiantes en Amérique du Nord.

D'ici 2030, nous aspirons à intégrer le suivi des émissions importantes de portée 3 dans nos processus d'analyse et de déclaration des investissements, lorsque cela est possible.

Transparence

Co-operators s'engage à rendre compte de manière transparente des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs d'investissement d'impact et climatique, au moins une fois par an, dans son rapport annuel intégré, dans son rapport sur le climat et sur son site Internet.

<https://www.cooperators.ca/fr-ca/about-us/sustainability/climate-action-and-advocacy>



developpementdurable@cooperators.ca

